

Extinction de l'éclairage nocturne Commune de MONTNER



Extinction de l'éclairage nocturne Commune de MONTNER



Commune de MONTNER

Réunion publique

- Organisation d'une réunion publique le 13 mars 2015 sur le projet d'éteindre l'éclairage nocturne une partie de la nuit
- Présentation évoquant les raisons de cette mesure

Les raisons évoquées

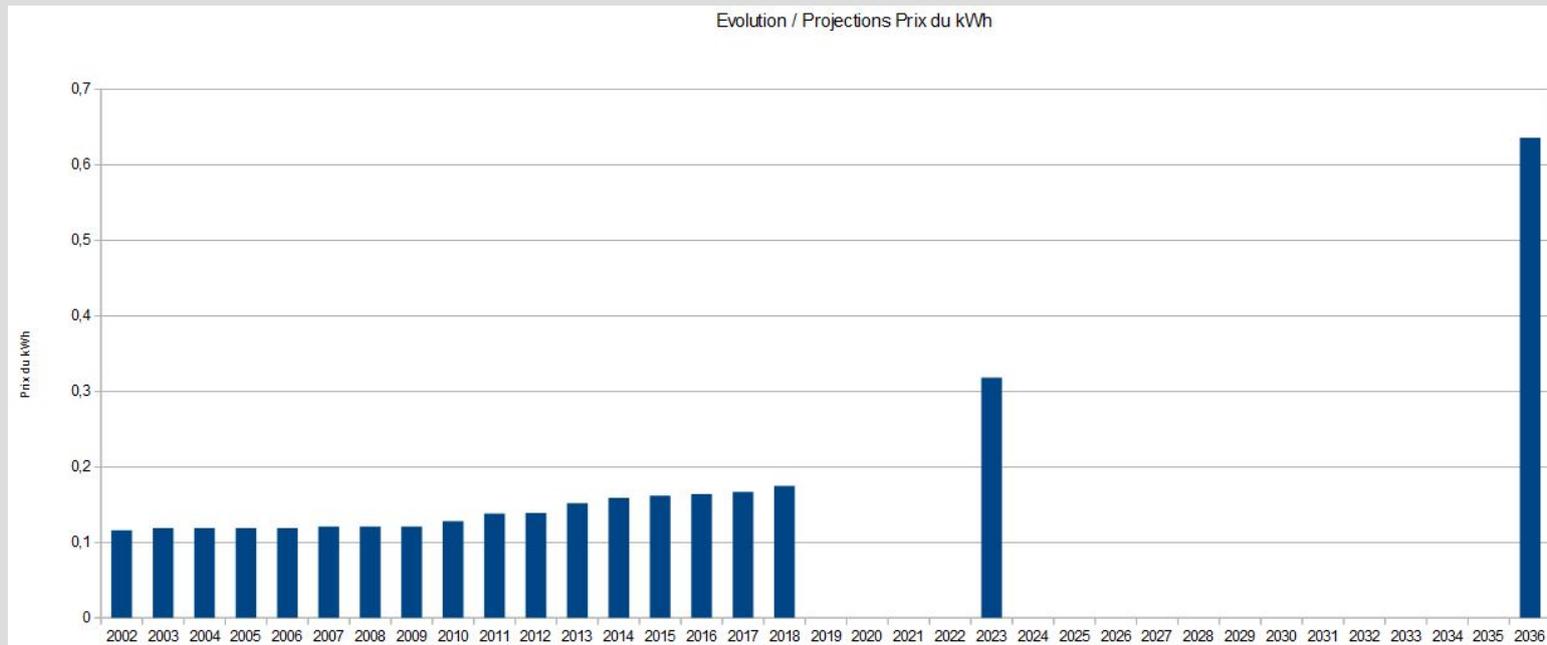
- Raisons économiques
- Sécurité
- Impact écologique

Les raisons économiques

- Un parallèle est fait entre l'augmentation inexorable du prix de l'électricité...
- ... et les économies faites sur l'énergie NON consommée

Commune de MONTNER

Les raisons économiques



- Les communes pratiquant l'extinction, observent une réduction de consommation (€) électrique comprise entre 30 et 50%.

Les raisons économiques

- A ces économies viennent se greffer une baisse du coût de l'usure du matériel (luminaires), moins sollicité chaque nuit.
- Car...

Commune de MONTNER

Les raisons économiques

- Le budget annuel en France alloué à l'éclairage public est de plus de 2 milliards d'Euros (2017).
- Dont 1 milliard d'Euros destiné au seul entretien du parc de lampadaires déjà existant.
- Consommation nationale annuelle : 7,6 Twh (2017)

Commune de MONTNER

La sécurité

- Dans l'imaginaire collectif, éclairage = sécurité
- 80% des cambriolages ont lieu en pleine journée
- Statistiques de gendarmerie : aucune montée d'insécurité dans les communes qui éteignent leur éclairage public.

La sécurité

- Les véhicules motorisés ralentissent dans les rues non éclairées → réduction des accidents urbains
- Certaines autoroutes / périphériques ont été laissés éteints au vue de la baisse d'accidentologie

La biodiversité

Nous ne sommes pas les seuls sur Terre...

- 60% des invertébrés et mammifères sont nocturnes
- 90% des amphibiens (grenouilles) et papillons aussi

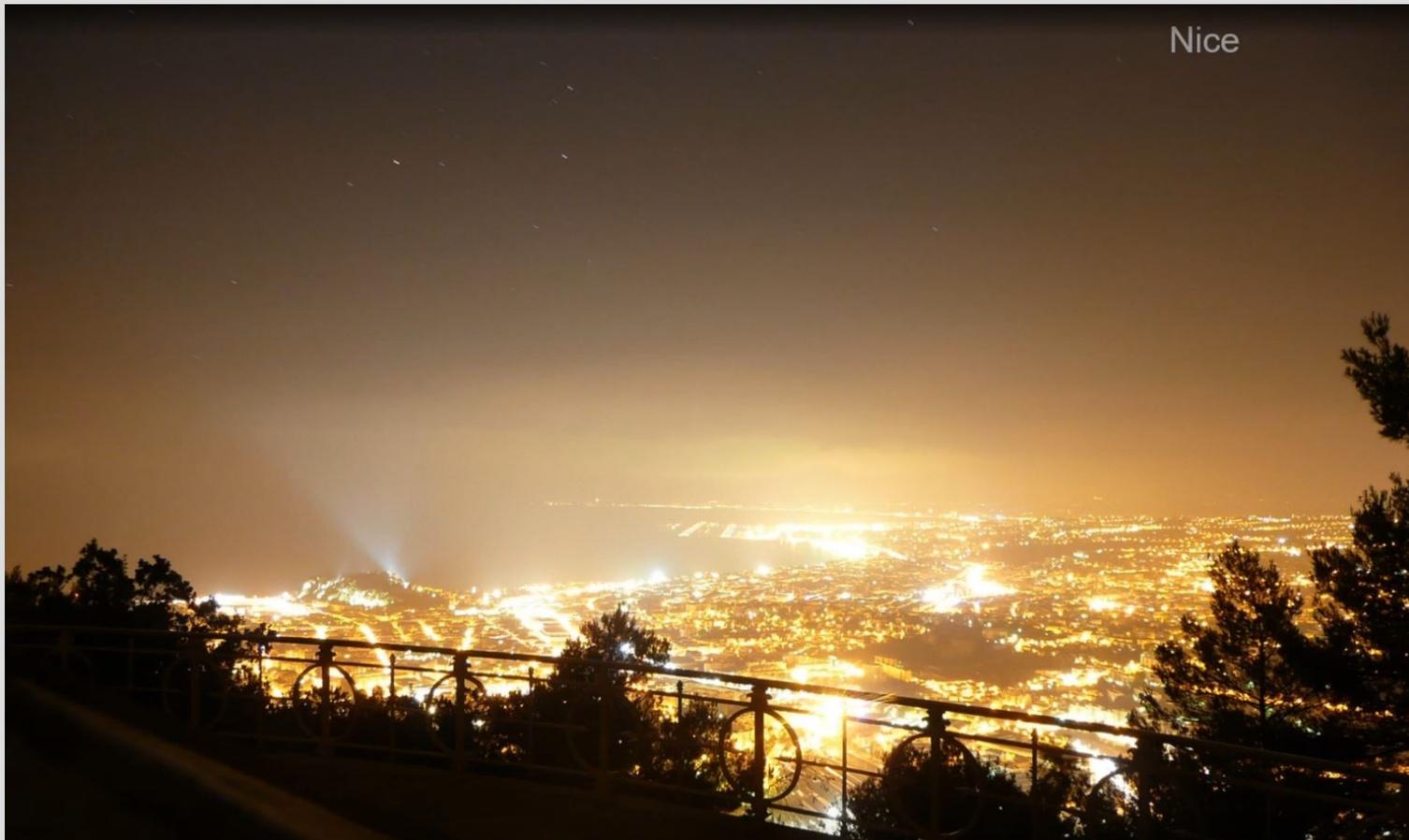
Commune de MONTNER

La biodiversité

La pollution lumineuse par l'éclairage public ne reste pas localisée autour des lampadaires : elle génère un halo de lumière s'étend bien au delà.

Commune de MONTNER

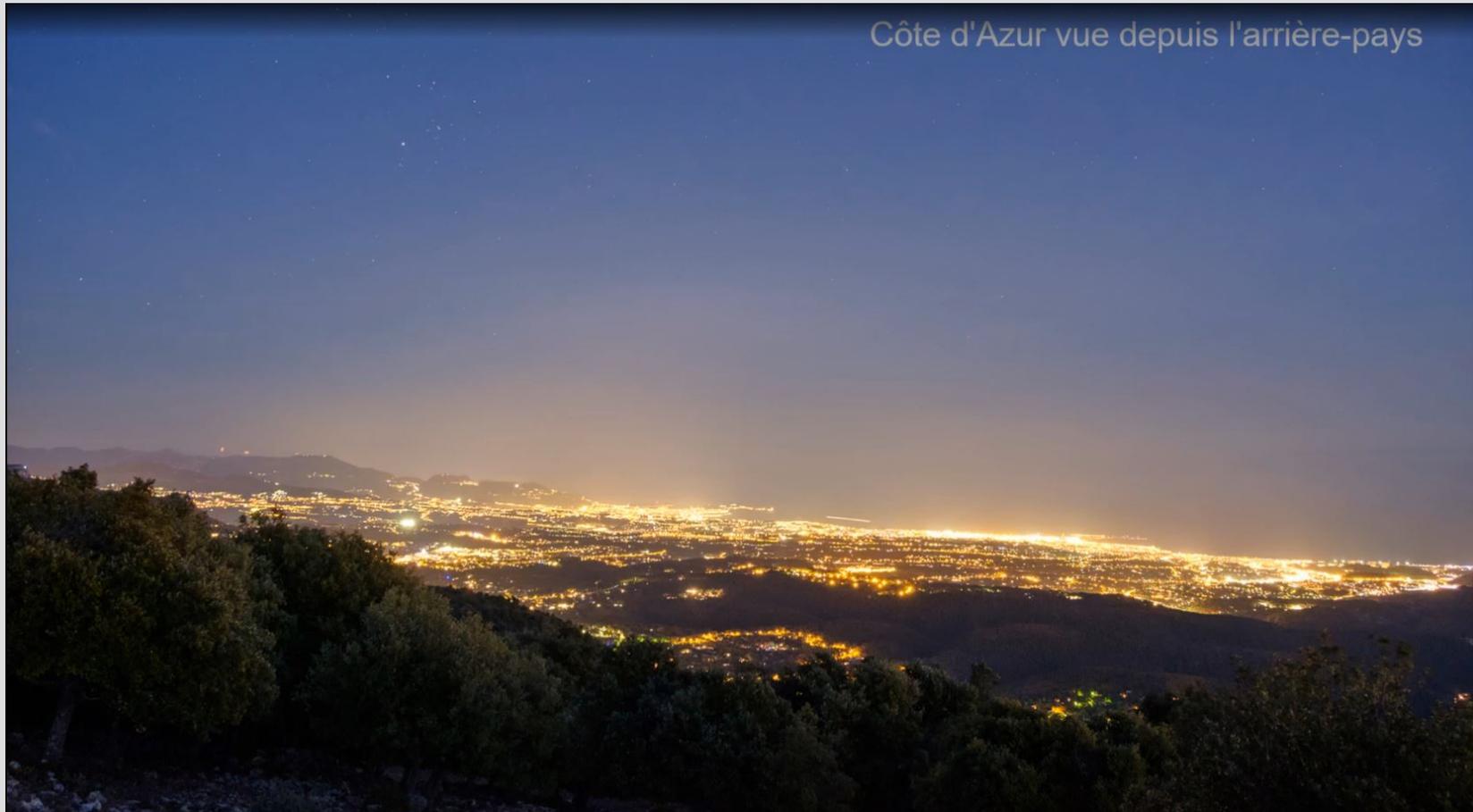
La biodiversité



Extinction de l'éclairage nocturne – Perpignan 03 octobre 2019

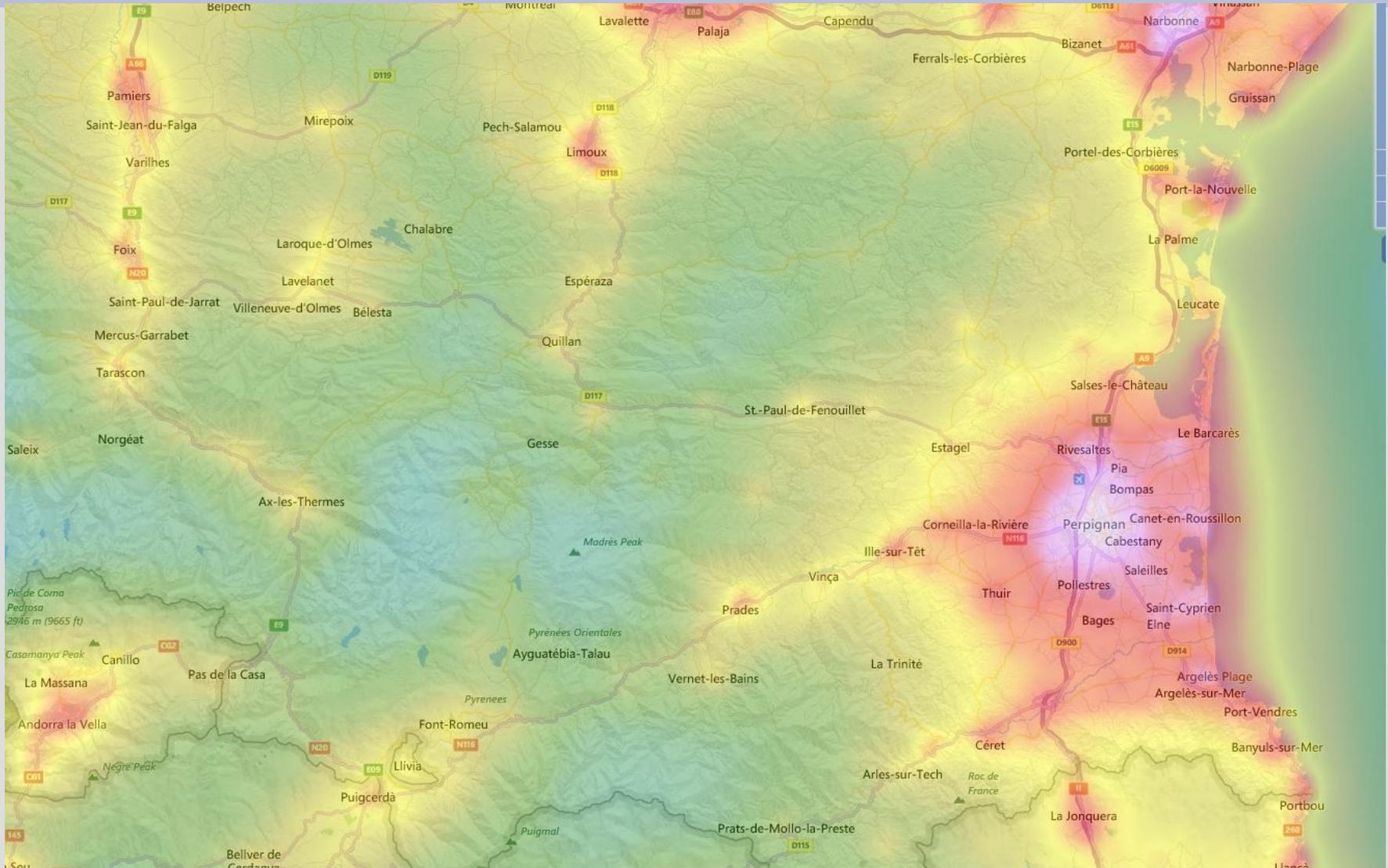
Commune de MONTNER

La biodiversité



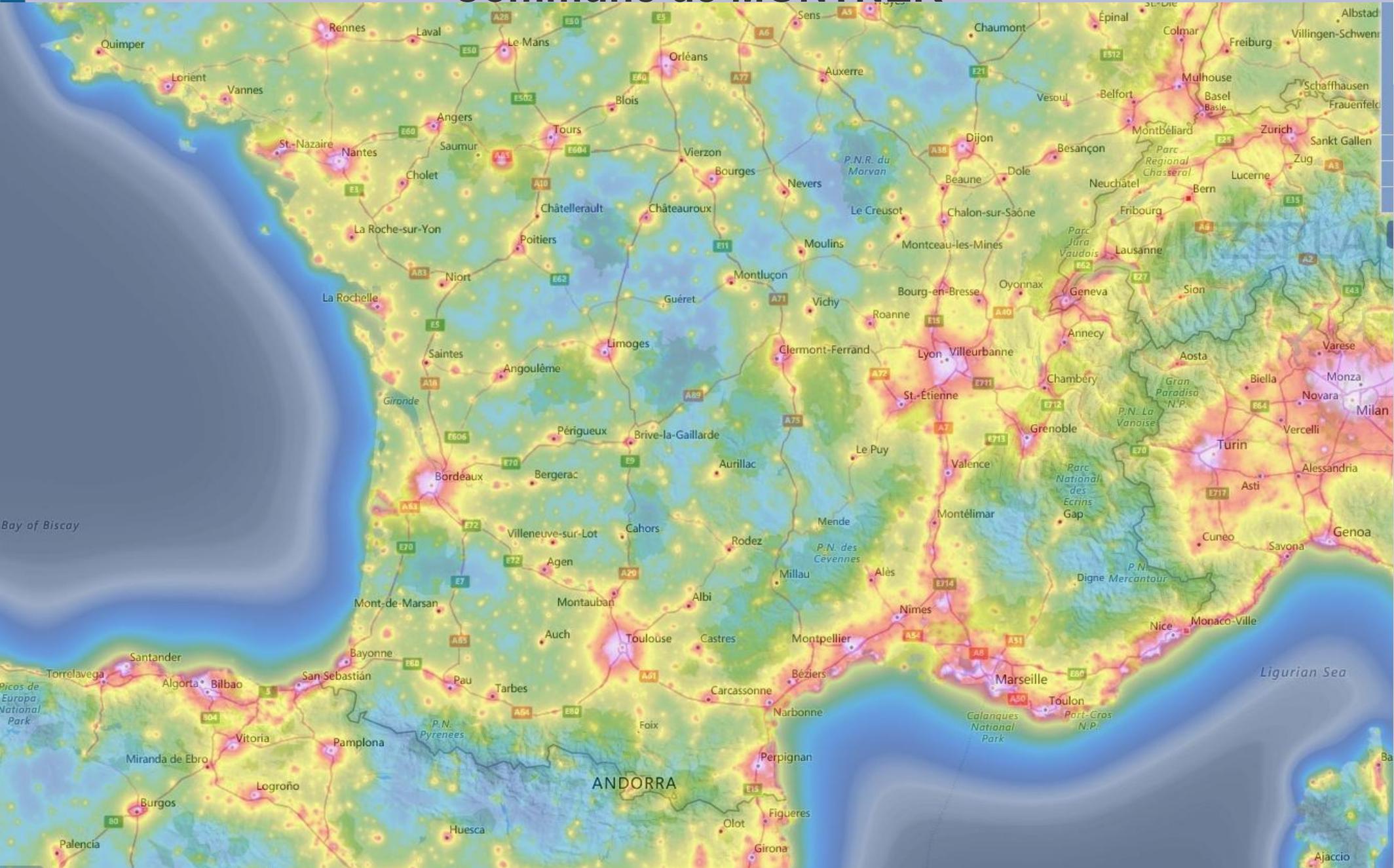
Extinction de l'éclairage nocturne – Perpignan 03 octobre 2019

Commune de MONTNER



Extinction de l'éclairage nocturne – Perpignan 03 octobre 2019

Commune de MONTNER



La biodiversité

Le champ d'action du halo de lumière perturbe ces espèces animales : que ce soit pour chasser, se reproduire ou se déplacer.

Commune de MONTNER

- Le budget prévu pour mettre en place la mesure est de 0€ : des horloges astronomiques hebdomadaires sont déjà installées dans le village.

Commune de MONTNER

Présentation de commentaires des maires
de communes pratiquant l'extinction de
l'éclairage depuis plusieurs années.

Commune de MONTNER

En résumé, éteindre les lumières, c'est...

- Des économies d'énergie (de 30 à 50 % de la facture d'électricité)
- Une sécurité nullement impactée
- Une meilleure santé (qualité du sommeil, taux de cancers)
- Une préparation à la forte montée du prix de l'électricité
- La réduction de notre impact sur la faune et la flore
- Une amélioration de notre cadre de vie (la faune est utile à l'Homme)
- Très peu d'investissement financier
- DU BON SENS (on éteint tous la lumière chez soi avant d'aller dormir)

Commune de MONTNER

- Proposition de faire un test sur 6 mois entre juin et décembre 2015
- Aussitôt après la réunion, enquête publique pour connaître les vœux d'horaires d'extinction

Commune de MONTNER

Après enquête publique, décision est prise d'éteindre :

- à minuit en période d'hiver (fin octobre à avril)
- à 1h du matin en période d'été (début avril à octobre).
- à 2h du matin lors des festivités du village

- Rallumage des lampadaires tous les jours à 6h du matin

Commune de MONTNER



MAIRIE DE MONTNER

Junin 2015

AVIS D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La municipalité a engagé une démarche globale environnementale et d'économie d'énergie.

Lors de la réunion publique du 13 mars 2015, nous avons échangé avec la population présente autour de l'**extinction de l'éclairage public** pour essayer d'instaurer de nouvelles pratiques favorisant l'économie de l'énergie et des budgets publics en intégrant les enjeux environnementaux.

L'éclairage public est une des dépenses lourdes pour les communes.

Sa limitation en durée est doublement bénéfique :

- Pour le budget : Economie d'énergie (de 30 à 50 % de la facture d'électricité de la commune)
- Pour l'environnement : Amélioration de notre cadre de vie avec une réduction de notre impact sur la faune et la flore.

De nombreuses communes en France ont établi ce constat et pris les mesures qui s'imposent.

Suite à appel à la consultation de la population quant aux horaires d'extinction de l'éclairage public, le conseil municipal a décidé, dans le cadre de cette démarche éco-responsable, la mise en place d'une période test de 6 mois selon le calendrier prévisionnel suivant :

Du 01/06/2015 au 24/10/2015 : de 01H00 à 06H00

Du 25/10/2015 au 31/11/2015 : de 00h00 à 06h00

Les collectivités territoriales qui ont mis en pratique ce dispositif n'ont pas constaté d'évolution significative des problèmes de sécurité et il est statistiquement établi que ces mesures s'accompagnent au contraire d'une diminution de la délinquance nocturne.

Cette phase est expérimentale et cette opération est susceptible d'ajustements en fonction du ressenti général de la population. A cet effet un registre de doléances est tenu à la disposition des habitants à l'accueil de la Mairie.

Une réunion publique se tiendra le 13 novembre pour faire le bilan de cette phase test, décider d'éventuels ajustements et/ou de la pérennisation du dispositif.

"L'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas"

Extinction de l'éclairage nocturne – Perpignan 03 octobre 2019

- Un cahier de doléances spécifique est à disposition en Mairie depuis la mise en place.

Commune de MONTNER

Cahier de DOLEANCES

- L'avis des administrés qui se sont exprimés est globalement positif, hormis 2 personnes ayant un sentiment d'oppression en rentrant chez elles après 1h du matin. Mais l'une des deux approuve la mesure pour son aspect économies d'énergie.

Cahier de DOLEANCES

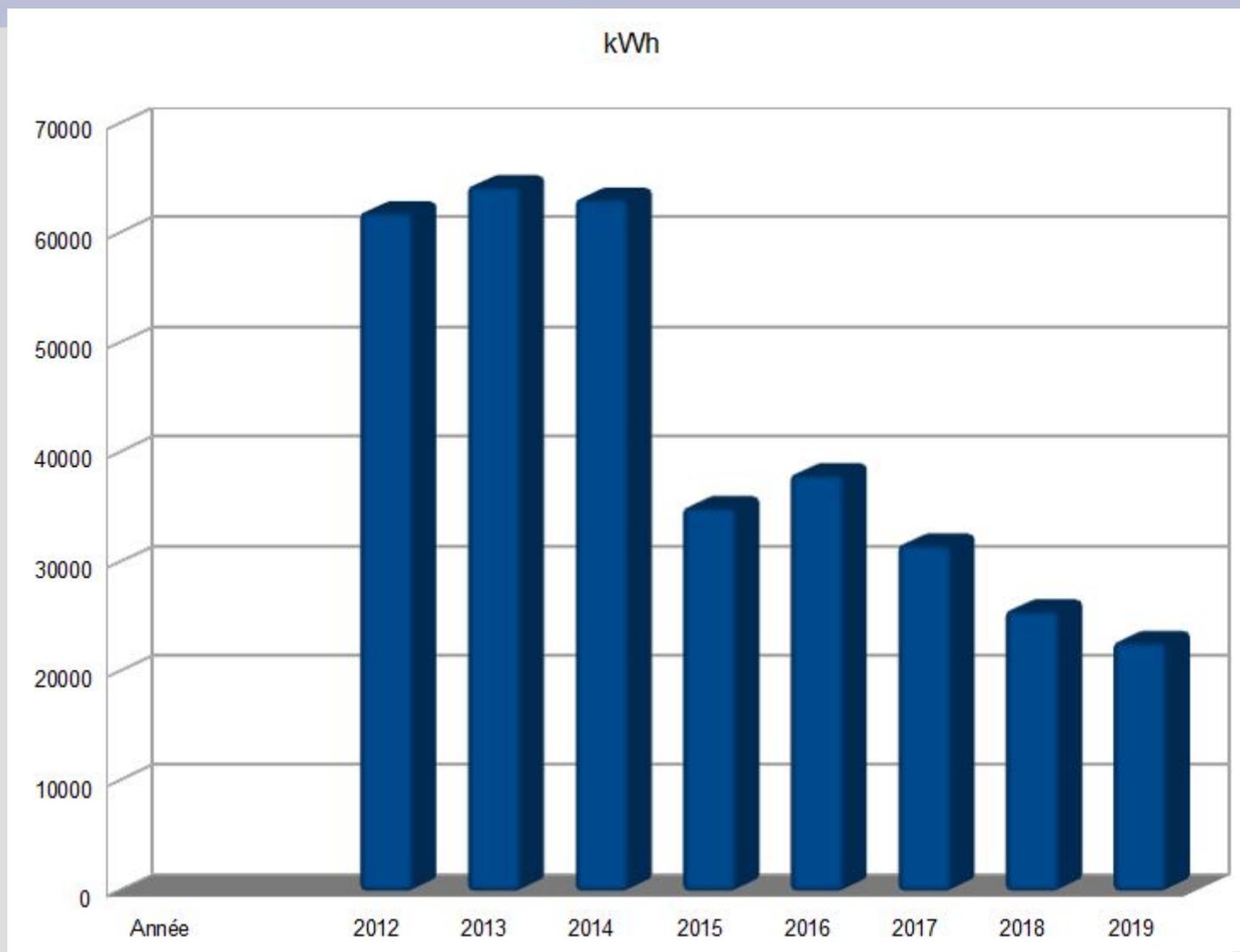
Les autres administrés qui se sont exprimés évoquent de façon récurrente :

- les économies d'énergie
- la qualité de sommeil retrouvée
- un ciel étoilé retrouvé
- la volonté de continuer dans ce sens
- le souhait de rallonger les plages horaires d'extinction de l'éclairage.

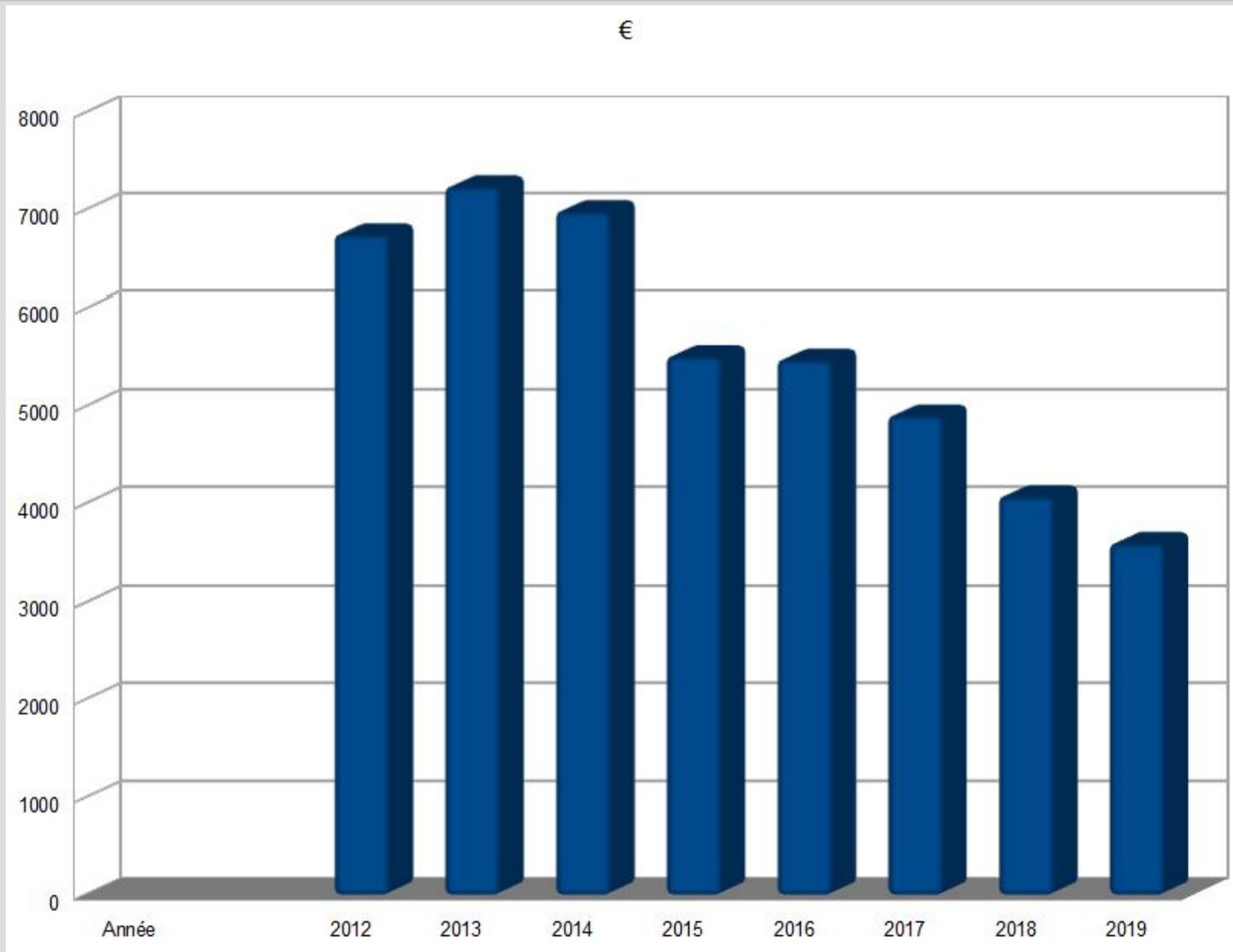
Commune de MONTNER

- 13 Novembre 2015 - Réunion publique : présentation du bilan économique pour Montner.
- Proposition d'améliorer la mesure en faisant l'acquisition de 3 horloges astronomiques annuelles (budget total 3 x 250€) → 750€
- Budget largement amorti dès la première année.

Commune de MONTNER



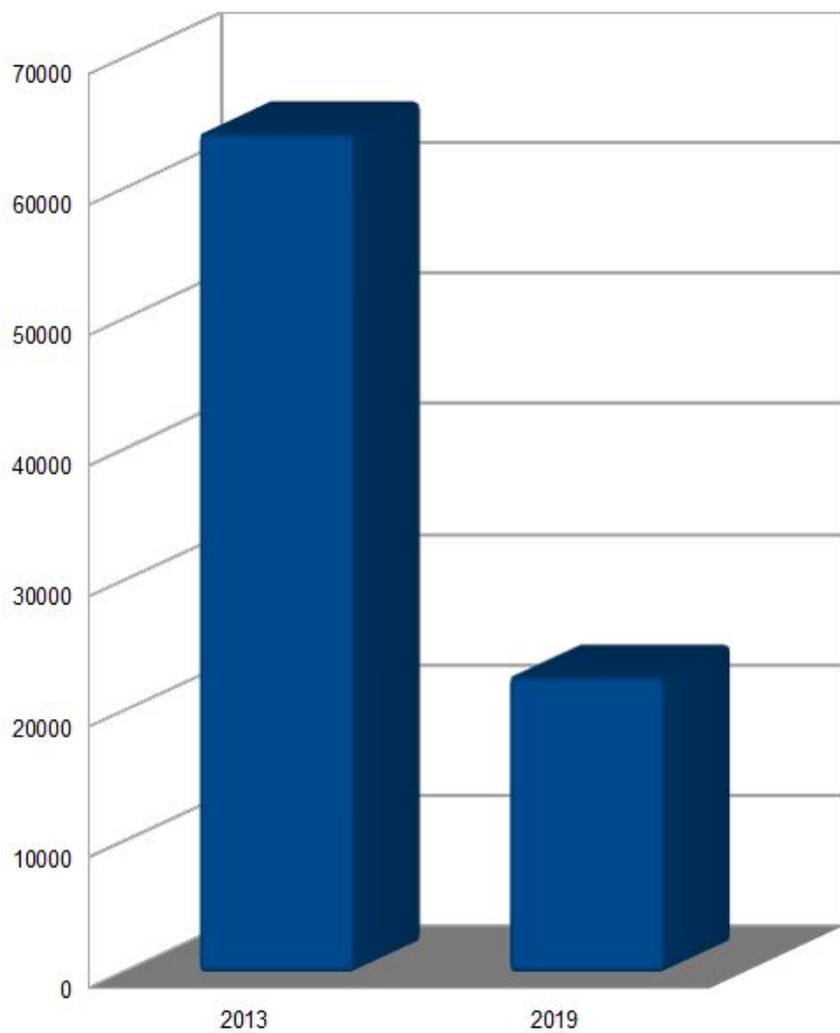
Commune de MONTNER



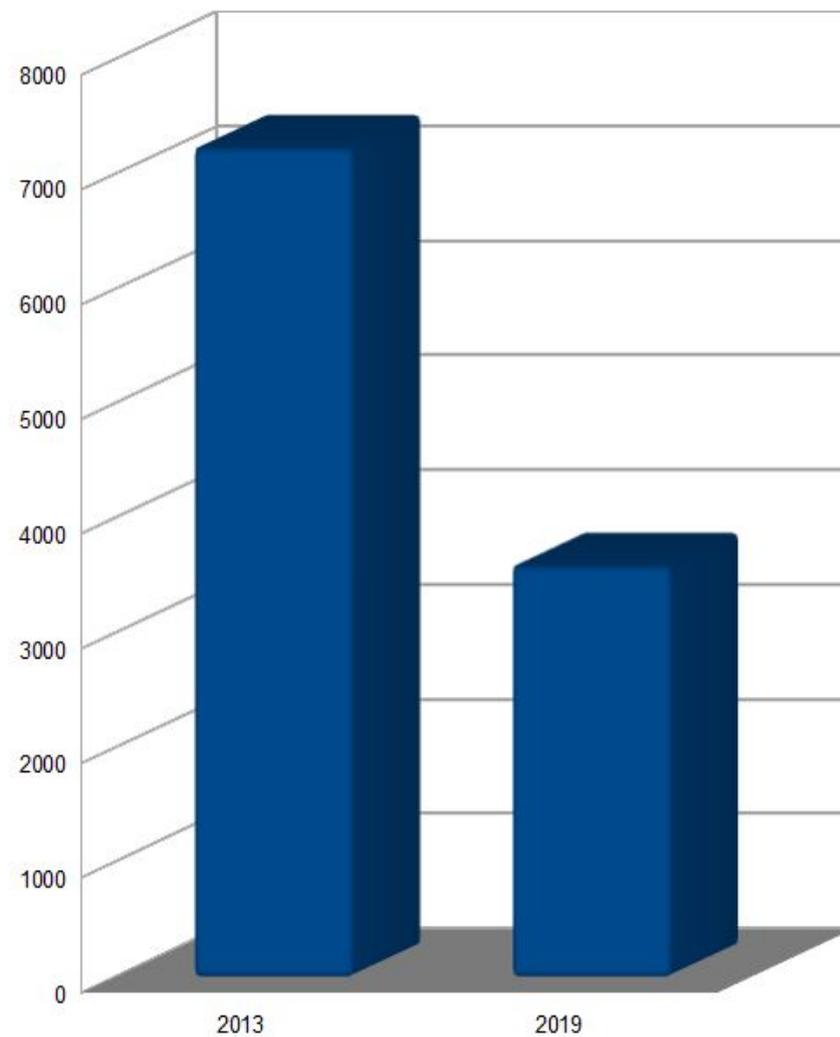
Extinction de l'éclairage nocturne – Perpignan 03 octobre 2019

Commune de MONTNER

kWh



€



Les raisons économiques

- Moins de consommation = moins de pollution
- Consommation 2013 → 64 314 kWh
- Consommation 2019 → 22 759 kWh

Les raisons économiques

Entre 2015 et 2019, Montner a NON-consommé 164,34 **Mwh** en moins par rapport à un mode d'éclairage public « permanent »

- Soit une réduction de **64,65%** en terme de consommation électrique (kWh)

Les raisons économiques

- Moins de consommation = pas d'augmentation d'impôts
- Dépense éclairage public 2013 → 7 239€
- Dépense éclairage public 2019 → 3 595€

Les raisons économiques

Entre 2015 et 2019, Montner a économisé 18 218€ en éteignant une partie de la nuit.

- Soit une réduction de **50,3%** en terme de budget éclairage public (€).

Commune de MONTNER

- 12 octobre 2018 : nouvelle réunion publique pour proposer d'étendre et optimiser les plages horaires d'extinction, suite aux commentaires écrits des administrés.
- Proposition d'un test sur 3 mois
- Vote à main levée à chaud, 22 pour l'adoption de la nouvelle mesure, 2 abstentions.

Commune de MONTNER

La nouvelle mesure est en place depuis 1 an, aucune plainte à déplorer.

Commune de MONTNER

Résultat du sondage par papier à l'échelle de la commune :

- **POUR** l'adoption de la nouvelle mesure : **89,66 %**
- **CONTRE** : **10,34%**